

[452_{v2}] Système Taradouche Hybride

sous Avis technique 12/24-1834_V1



NE PAS UTILISER DE COLLE NÉOPRÈNE SOLVANTÉE

1 - GARANTIE page 2

2 - PRINCIPE..... page 2

- 2.1 - Définition
- 2.2 - Revêtements
- 2.3 - Produits

3 - SUPPORTS..... page 3

4 - DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES page 4

- 4.1 - Les supports
- 4.2 - Le siphon
- 4.3 - Les tuyauteries
- 4.4 - Les appareils

5 - SIPHON DE SOL page 5

- 5.1 - Siphons disponibles chez GERFLOR
- 5.2 - Autres siphons de l'avis technique
- 5.3 - Siphons disponibles chez GERFLOR hors avis technique
- 5.4 - Sur support bois

6 - PRÉPARATION DES ANGLES page 6

7 - MISE EN ŒUVRE DU REVÊTEMENT DE SOL page 7

- 7.1 - Support
- 7.2 - Méthode de pose
- 7.3 - Pose du revêtement
- 7.4 - Étanchéité en rives
- 7.5 - Traitement des joints
- 7.6 - Jonction douche / chambre

8 - SYSTÈME TARADOUCHE PLUS CONFORT page 11

Voir PMO [404] SYSTÈME TARADOUCHE

**9 - MISE EN ŒUVRE DU REVÊTEMENT
MURAL CÉRAMIQUE**.....page 11

- 9.1 - Support
- 9.2 - Conditions préalables à la pose
- 9.3 - Raccordement sur la remontée en plinthe
- 9.4 - Traitement des angles rentrants et sortants
- 9.5 - Application étanchéité sous carrelage
- 9.6 - Traitement des points singuliers
- 9.7 - Pose du carrelage
- 9.8 - Jointoiement
- 9.9 - Finitions, raccordement avec les éléments des corps
d'état techniques

10 - ENTRETIEN page 75

[452_{v2}] Système Taradouche Hybride sous Avis technique 12/24-1834_V1

Avant de procéder à la mise en œuvre du revêtement de sol, il convient de l'examiner, et de déceler éventuellement tout problème d'ordre visuel. En cas de défauts d'aspect, nous vous demandons d'en informer GERFLOR et de ne pas commencer la mise en œuvre sans son accord.

1. GARANTIE

■ 1.1. GARANTIE PRODUIT

Les revêtements de sol GERFLOR devront être mis en œuvre suivant l'AT 12/24-1834_V1, le cahier des charges en vigueur à la date de signature du marché et conformément aux règles de l'art. Dans ce cas, les revêtements de sol bénéficieront de la garantie fabricant.

Les produits de mise en œuvre du revêtement céramique mural sont ceux définis dans l'Avis Technique 12/24-1834_V1 et le cahier des charges en vigueur. Ils devront être employés en respectant les recommandations du fabricant et les prescriptions faites dans les documents cités précédemment (AT et Cahier des charges).

■ 1.2. GARANTIE MISE EN ŒUVRE

Ce procédé bénéficiant d'un AT, et étant classé dans la liste verte (risque faible ne nécessitant pas de sur-prime d'assurance) de la commission A.Q.C. (Assurance Qualité Constructeur), l'entrepreneur n'est pas tenu de souscrire une police d'assurance de mise en œuvre particulière, à l'exception des poses réalisées sur supports bois et chapes sur isolant.

L'entrepreneur doit tout de même déclarer auprès de son assureur que dans le cadre de son activité il est amené à réaliser l'installation sous Avis Technique.

En cas d'intervention de plusieurs entreprises (solier/carreleur), celles-ci devront se coordonner pour les travaux. Une réunion avant travaux doit être réalisée entre les entreprises et avec la maîtrise d'œuvre pour définir les étapes d'installation du système

■ 1.3. FORMATION ET SOUTIEN

La Société GERFLOR :

- Propose des stages spécifiques pour la mise en œuvre des revêtements de sol en douche et remise d'attestation individuelle.
- Est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.
- Est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

Les fabricants des systèmes d'étanchéité liquide cités dans l'AT sont également en mesure de proposer des stages spécifiques pour la mise en œuvre de leurs produits et aussi d'intervenir ou d'assister l'entreprise titulaire des travaux si cette dernière lui en fait la demande.

2. PRINCIPE

■ 2.1. DÉFINITION

Système composé d'un revêtement de sol PVC collé de la société GERFLOR issu du système TARADOUCHE et d'un revêtement céramique mural pour un emploi en pièces humides avec siphon (douches, salles de bains, vestiaires...) au plus classés EB+ collectifs en travaux neufs ou en travaux de rénovation (rénovation complète du sol et du mur du local).

■ 2.2. REVÊTEMENTS

Les revêtements de sol vinyliques flexibles ci-après certifiés QB-UPEC :

Désignation commerciale	Classement	Épaisseur	Classement feu
TARALAY SÉCURITÉ DESIGN	U4 P3 E2/3 C2	2 mm	Bfl-s1
TARALAY SÉCURITÉ			

Le revêtement mural céramique :

Revêtement mural céramique de surface > 100cm² et dont la largeur est supérieure à 20cm tel que décrit et mis en œuvre dans la norme NF DTU 52.2 « Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles ».

Système d'étanchéité sous carrelage :

Un système d'étanchéité liquide sous carrelage devra être mis en œuvre préalablement à la pose du carrelage. La jonction avec la remontée en plinthe du revêtement de sol PVC se fera par recouvrement.

En cas d'intervention de plusieurs entreprises (solier/carreleur), celles-ci devront se coordonner pour les travaux.

Société	Désignation commerciale
MAPEI	MAPELASTIC AQUADEFENSE EVO
SIKA	SIKALASTIC-260® STOP AQUA
SIKA - CEGECOL	CEGELASTIC WP
SIKA - PAREXLANKO®	598 PROLI IMPER

■ 2.3. PRODUITS COMPLÉMENTAIRES AU SOL

- les siphons de sol,
- les formes d'appui,
- les colles et bandes adhésives,
- les cordons de soudure,
- le profilé de diminution,
- les produits de calfeutrement,
- la mousse TARAFOAM pour la version confort du système douche
- clean corner system

[452_{v2}] Système Taradouche Hybride sous Avis technique 12/24-1834_V1

3. SUPPORTS

SUPPORTS BRUTS POUR REVÊTEMENTS DE SOL

TYPES DE SUPPORT	RÉFÉRENTIELS
Dallage sur terre plein	NF DTU 13.3
Planchers en dalle pleine de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	NF DTU 21
Planchers en dalle pleine à partir de pré-dalles préfabriquées et de béton coulé sur place, avec continuité sur appuis	NF DTU 23.4
Planchers confectionnés à partir de dalles alvéolaires en béton armé, avec table de compression en continuité sur appuis	NF DTU 23.2
Plancher confectionné à partir de dalles alvéolaires en béton précontraint, avec table de compression en continuité sur appuis	NF DTU 23.2
Planchers nervurés à poutrelles préfabriquées associées à du béton coulé ou associées à d'autres constituants préfabriqués par du béton coulé en œuvre, avec continuité sur appuis.	NF DTU 23.5
Planchers à partir de béton coulé en œuvre sur profilés métalliques larges collaborant, avec continuité sur appuis	Recommandations professionnelles PACTE
Chapes ou dalles traditionnelles à base de liants hydrauliques	NF DTU 26.2
Chapes fluides base ciment	Règles professionnels

MURS

SUPPORTS MURAUX ADMISSIBLES EN FONCTION DE L'EXPOSITION À L'EAU

Les supports neufs muraux admis sont ceux décrits dans le tableau ci-dessous extrait du NF DTU 52.2 P1-1-1 et précisés dans les documents d'évaluation des produits d'étanchéité admis dans ce document.

En rénovation, se référer aux documents d'évaluation des produits d'étanchéité indiqués au 2.2.6. du Dossier technique, qui définissent les supports muraux admis selon le degré d'exposition à l'eau des locaux.

Dans tous les cas, les supports existants sont non revêtus ou remis à nu.

Nature des supports		Enduit base plâtre		Cloisons en carreaux de plâtre		Cloisons en plaque de plâtre		Cloisons en carreaux de terre cuite		Autres cloisons ou murs maçonnés non enduits	Enduit base ciment	Béton	
		S4	S5	S8	S9	S6	S7	S11	S12	S13	S3	S1	S2
Degré d'exposition à l'eau des locaux	EB+ locaux privatifs	Hors zone de douche/baignoire											
		Dans zone de douche/baignoire		1			3	1	2	2			
	EB+ locaux collectifs						1		2	2			

Support non visé
 Support admis sous conditions
 Support admis en pose collée directe

NOMENCLATURE ET EXIGENCES

- 1 : Support admis avec les exigences complémentaires suivantes, sauf autres dispositions des documents particuliers du marché : les parois sont traitées conformément aux dispositions du §2.2.1 de l'AT.
- 2 : Support admis avec les exigences supplémentaires suivantes si le revêtement sur l'autre face de la cloison est sensible à l'eau : les parois sont traitées conformément aux dispositions du §2.2.1 de l'AT.
- 3 : Support admis sans exigence complémentaire si le traitement des joints et les rebouchages sont effectués en totalité avec des produits hydrofugés conformément aux dispositions définies dans la norme NF DTU 25.41, sinon les exigences complémentaires définies au point 1 ci-dessus s'appliquent.

Les éléments de revêtements acceptés sont ceux définis dans le Tableau n°6 de la norme NF DTU 52.2 Partie 1-1-1 (Juin 2022) à l'exclusion des éléments dont la surface est inférieure ou égale à 100cm² et dont la plus petite largeur est inférieure à 20 cm.

[452_{v2}] Système Taradouche Hybride

sous Avis technique 12/24-1834_V1

• Supports muraux :

- S 1 - NF P 18.210 - 1 (DTU 23.1) murs en béton banché courant
- S 2 - NF P 10.210 - 1 (DTU 22.1) murs en béton banché soigné
- S 3 - NF P 15.201 - 1 (DTU 26.1) enduits aux mortier
- S 4 - NF P 12.301 plâtre pour enduits intérieurs dureté > 40
- S 5 - NF P 71.201 (DTU 25.1) plâtre pour enduits intérieurs dureté > 60
- S 6 - NF P 72.302 plaque en parement en plâtre
NF P 72.203 - 1 (DTU 25.41)
NF P 72.204 - 1 (DTU 25.42)

- S 7 - plaques parement plâtre hydrofugé
- S 8 - NF P 72.301 carreaux de plâtre
- S 9 - carreaux de plâtre hydrofugé
- S 10 - carreaux de plâtre hydrofugé plus
- S 11 - carreaux de terre cuite (liant colle à base de plâtre)
- S 12 - carreaux de terre cuite (liant colle à base de ciment)
- S 13 - NF P 14.306 - Blocs de béton cellulaire

• Classement :

- Locaux EA : locaux secs.
- Locaux EB : locaux moyennement humides (WC...).
- Locaux EB + privatifs (sur dallages et planchers base ciment ou bois) : cabine de douche, salle de bain à caractère privatif en ERP (hôtel, hôpitaux, résidence de service, résidence de personnes âgées).

- Locaux EB + collectifs (sur dallages et planchers base ciment) :
Douche individuelle à usage collectif dans les locaux type internat, vestiaire collectif, laverie collective n'ayant pas un caractère commercial, sanitaire accessible au public.

4. DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

Des dispositions constructives particulières devront être prises et respectées pour assurer la possibilité de mise en œuvre et l'étanchéité du SYSTÈME TARADOUCHE HYBRIDE par remontée en plinthe.

■ 4.1. CONCERNANT LES SUPPORTS

Support SOL avec pente vers le siphon (1 %).

- Dispositif contre les projections,
- Angle mur-sol d'équerre et bien fini,
- Joints de dilatation exclus traversant le local concerné,
- Subjectiles (murs / cloisons).

Ils devront répondre aux exigences de la norme NF DTU 52.2 P1.1.1.

Pour rappel :

- Pente d'au moins 1 % dans la zone exposée à l'eau ; la pente doit être réalisée au moins dans l'espace douche délimité par la ou les parois verticales et dans toute la zone non protégée des projections et donc exposée à l'eau, c'est-à-dire au minimum sur 1,80 m à partir du point de fixation du flexible et de l'axe du siphon ; compte-tenu de la surface limitée des douches, la pente est généralisée à toute la surface ;
- Ressaut à bords chanfreinés ou arrondis, jusqu'à 2 cm au droit du seuil de porte afin d'éviter les migrations d'eau en dehors de la salle de bain lorsque le positionnement de la porte est situé entre 1,20 m et 1,80 m du siphon ou du point de fixation du flexible de douche ;
- De plus, la porte ne peut pas être située à moins de 1,20 m du point de fixation de la pomme de douche.

Support MUR.

Dans le cas d'une douche ouverte (espace zone douche tout ou partie non cloisonnée), sur les parois dont une partie est dans la zone des 1,80 m à partir du siphon et de la fixation du flexible (ou de la pomme de douche) sont à protéger sur la totalité de leur surface. Le système Taradouche Hybride ne peut s'arrêter au milieu d'une paroi. Les parois dont aucune partie ne se situe dans la zone des 1,80 m peuvent être traitée avec un autre revêtement tel que la peinture sans exigence particulière de traitement du raccord entre les deux revêtements (carrelage et peinture).

En cas de douche cloisonnée, le revêtement céramique peut être mis en œuvre uniquement dans la zone de douche, sur les parois à l'aplomb de l'espace douche. Au-delà de la zone espace de douche, un autre revêtement peut être envisagé (tel que la peinture par exemple) sans exigence particulière de traitement du raccord entre les deux revêtements (carrelage et peinture).

Sur les parois concernées, le revêtement mural céramique est mis en œuvre sur toute hauteur.

■ 4.2. CONCERNANT LE SIPHON

Sur support hydraulique : fourniture et mise en place du siphon par le plombier (au niveau de la dalle finie et à 30 cm minimum des murs à partir de l'axe du siphon) en coordination avec les entreprises de gros-œuvre et de revêtement de sol.

Sur support bois : fourniture et mise en place du siphon par le plombier (au niveau des panneaux et à 30 cm minimum des murs à partir de l'axe du siphon : pose et vissage du cadre et ensuite vissage du siphon sur le cadre) en coordination avec les entreprises de charpente / ossature bois et de revêtement de sol.

■ 4.3. CONCERNANT LES TUYAUTERIES

4.3.1 - Sol

Les solutions suivantes sont visées :

- Encastrement dans la cloison,
- Passage en gaine technique,
- Passage dans pièce adjacente,
- Concentration dans un angle + massif coffré,
- Descente du plafond.

4.3.2 - Mur

Le tuyau ou son fourreau, s'il existe, doit déborder de 1 cm au moins du nu de la paroi. La résine est appliquée jusqu'au tuyau ou jusqu'au fourreau en continuité avec la partie courante. Lors de la pose du carrelage, un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage (colle et carreau) et le tuyau (ou le fourreau). Il doit être ensuite rempli avec un mastic sanitaire 25E.

■ 4.4. CONCERNANT LES APPAREILS

- Fixation murale des appareils sanitaires : lavabo... (Cf. 4.3.2)
- Fixation murale conseillée : WC... (Cf. 4.3.2)
- Évacuation horizontale obligatoire,
- Pas d'appareils montés (les entreprises des lots techniques devront prévoir dépose et repose).

[452_{v2}] Système Taradouche Hybride

sous Avis technique 12/24-1834_V1

Les scellements ne doivent pas nuire à la continuité de l'étanchéité sous carrelage. Il devront être réalisés après mise en œuvre de l'étanchéité avec une résine de scellement. Se rapprocher du fabricant. En outre, les dispositions nécessaires devront être prévues le cas échéant pour s'assurer que toute la surface d'appui de la cuvette WC soit en contact avec le revêtement carrelé et que l'évacuation et les fixations doivent être positionnées à une hauteur minimale de 20 cm par rapport à la surface du revêtement de sol.

5. SIPHONS DE SOL

Mise en place du siphon

Le siphon est fourni et posé par le plombier au niveau de la dalle béton finie au minimum à 30 cm des murs et à partir de l'axe du siphon.

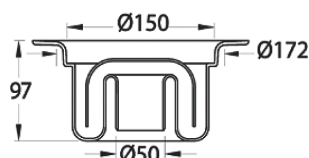
■ 5.1. SIPHONS DISPONIBLES CHEZ GERFLOR

Les siphons DUSCHBRUNN (sortie verticale) ou FREJA (sortie horizontale) sont disponibles chez GERFLOR.
Diamètre de sortie: Ø 50 mm

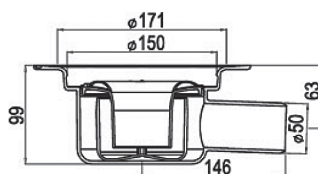
En fonction de la position du tuyau d'évacuation, la réhausse SIPHON FLEX (090D0001) peut être nécessaire (35 à 107 mm) ; couper la réhausse à la hauteur souhaitée puis clipper la réhausse dans le corps du siphon après avoir lubrifié le joint au silicone.

Il est possible de remplacer le couvercle par la grille inox SIPHON DROP (090C0001).

SIPHON VERTICAL
DUSCHBRUNN - 090A0001



SIPHON HORIZONTAL
FREJA - 090B0001



BAGUE DE SERRAGE
Ø 150MM - 090I



NB : pour ces siphons, le maintien du revêtement dans le siphon est assuré par une **bague de serrage** fournie avec le siphon.
La bague de serrage peut être commandée à l'unité pour son remplacement en cas de casse lors de la rénovation.

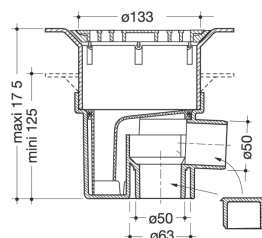
■ 5.2. AUTRES SIPHONS DE L'AVIS TECHNIQUE

SIPHONS PVC SITAR ET SITAR V

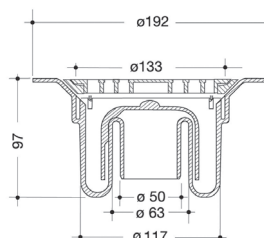
Deux diamètres sortie : Ø 50 mm - Ø 63 mm
Deux types : - horizontal Ø 50 mm
- vertical Ø 50 mm et Ø 63 mm

Fournisseur : NICOLL

SIPHON SITAR



SIPHON SITAR V

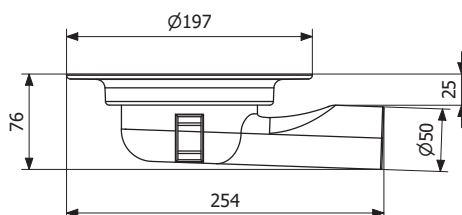


■ 5.3. SIPHONS DISPONIBLES CHEZ GERFLOR HORS AVIS TECHNIQUE

Référence tampon de renfort NICOLL : #TR30SITAR. Veiller à prendre en compte le délai d'approvisionnement.

SIPHON COMPACT MINIMAX - 090G

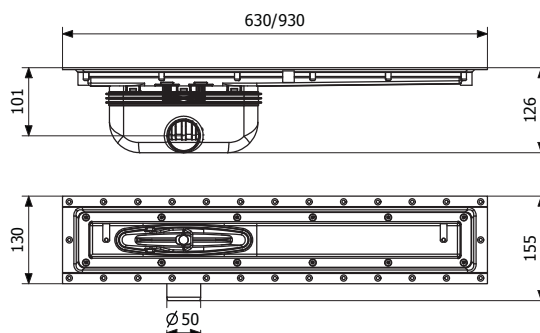
Diamètre de la grille : Ø 130 mm
Diamètre de sortie : 50 mm
Bague de serrage 130 mm - 090H



NB: La bague de serrage est fournie avec le siphon; elle peut être commandée à l'unité pour son remplacement en cas de casse lors de la rénovation.

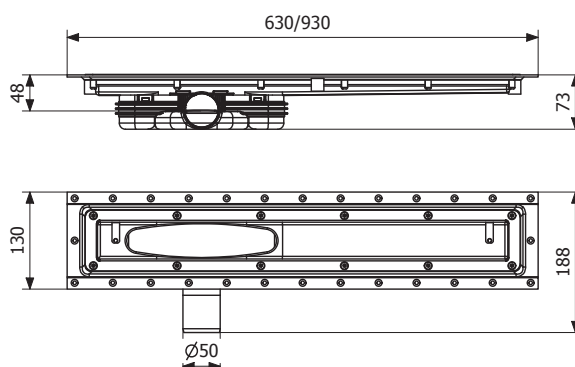
SIPHON DESIGN HORIZONTAL

(600 mm - 090J / 900 mm - 090K)
Diamètre de sortie : Ø 50 mm

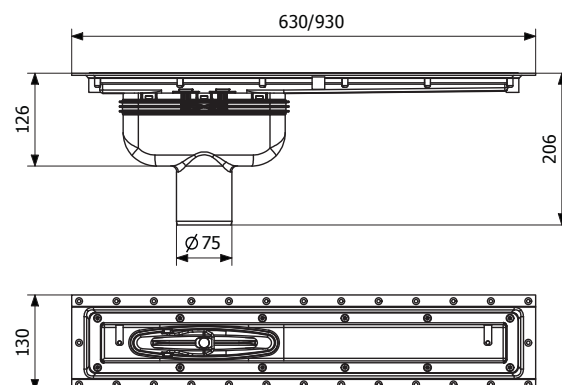


[452_{v2}] Système Taradouche Hybride sous Avis technique 12/24-1834_V1

**SIPHON DESIGN
HORIZONTAL COMPACT**
(600 mm – 090L / 900 mm – 090M)
Diamètre de sortie : Ø 50 mm



**SIPHON DESIGN
VERTICAL**
(600 mm – 090N / 900 mm – 090O)
Diamètre de sortie : Ø 75 mm



	INOX	NOIR	OR
600 mm	090P	090R0001	090R0002
900 mm	090Q	090S0001	090S0002

5.4. SUR SUPPORT BOIS

Solution pour les siphons SITAR du fournisseur NICOLL. Le siphon est fourni et posé par le plombier sur un **tampon de renfort** appuyé sur un chevêtre dans l'ossature bois au niveau des panneaux au minimum à 30 cm des murs à partir de l'axe du siphon.

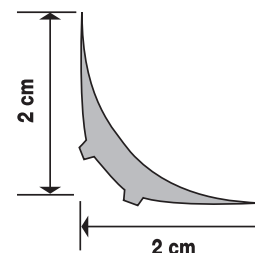
Référence tampon de renfort NICOLL : #TR30SITAR. Veiller à prendre en compte le délai d'approvisionnement.

6. PRÉPARATION DES ANGLES

Forme d'appui (disponible chez GERFLOR) Réf. : 40116512

À coller sur les supports ou sur la mousse en cas de pose sur sous-couche isophonique. Collage à l'aide de la colle contact ou d'une bande adhésive double face définie au tableau ci-dessous :

NATURE	FABRICANT	DÉSIGNATIONS
Colle contact	UZIN	WK 222
	MAPEI	ULTRABOND ECO CONTACT
	SIKA / CEGECOL	CEGE 100 CONTACT+
Bandes adhésives	SIKA / CEGECOL	CEGETACK 25/50/85
	SIKA / PAREXGROUP	940 LANKO CONTACT 25/50/85
	MAPEI	MAPECONTACT PLINTHE
	BOSTIK	BOSTIK ROLL 25/50/85
	HB FULLER	SDB 50/85
	UZIN	REMUR



[452_{v2}] Système Taradouche Hybride sous Avis technique 12/24-1834_V1

7. MISE EN ŒUVRE DU REVÊTEMENT DE SOL

■ 7.1. SUPPORT

La réception du support est effectuée selon la NF DTU 53.12 P1-1-1 en tenant compte de la pente du support sur la totalité du local.
La pose par collage du revêtement en lés est réalisée sur un support exécuté selon la NF DTU 53.12 P1-1-3.

■ 7.2. MÉTHODE DE POSE

En remontée en plinthe pour les revêtements de sol GERFLOR.

■ 7.3. POSE DU REVÊTEMENT

7.3.1 - Primairisation et mise en place du revêtement

- Température ambiante minimum de pose : 15°C.
- Température minimum du support : 10°C.
- Appliquer le primaire avant la mise en place du revêtement.

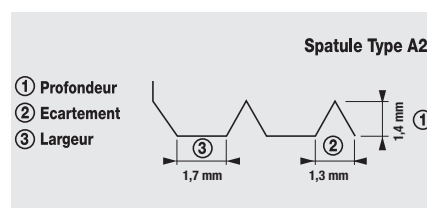
FABRICANT	DÉSIGNATIONS
SIKA / CEGECOL	CEGEPRIM UN2 / CEGEPRIM AN
SIKA	SIKAFLOOR-17 PRIMAIRE ANHYDRITE / SIKAFLOOR-18 PRIMAIRE UNIVERSEL
BOSTIK	GRIP A700 UNIVERSEL
H.B. FULLER	TEC 049
THOMSIT	R 766
MAPEI	PRIMER G
SIKA / PAREXGROUP	124 PROLIPRIM / 165 PROLIPRIM UNIVERSEL
UZIN	PE 360

7.3.2 - Calepinage - Préparation des lés

- Disposer les lés bord à bord et de telle façon que les soudures se trouvent à plus de 50 cm du siphon.
- Il est conseillé de ne pas avoir de soudure dans le coin douche.

7.3.3 - Collage

- Il a lieu 24 heures après la mise en place des lés.
 - L'application sera réalisée en simple encollage à partir de colles acryliques en émulsion déposées à la spatule A2 (selon spécification TKB).
- Le respect de cette quantité impose le changement régulier de spatule.



Recommandations pour le collage :

- Suivre scrupuleusement les prescriptions du fournisseur de colle.
- Bien respecter le temps de gommage qui est fonction de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la consommation de colle.
- Si on applique le revêtement sur une colle dont le temps de gommage est insuffisant, il y a formation de cloques.
- Si on applique le revêtement sur une colle dont le temps ouvert est dépassé, il y a mauvais transfert de colle sur l'envers du matériau (mauvais collage).

FABRICANT	DÉSIGNATIONS
SIKA / CEGECOL	CEGE 100 TECHNIC / CEGE 100 HQT
SIKA	SIKABOND 135 PVC FLOOR / SIKABOND 150 PREMIUM FLOOR
BOSTIK / SADER	SADERTAC V6 / SADERTECH V8
BOSTIK / MIPLACOL	STIX A800 PREMIUM / STIX A300 MULTI FLOOR
H.B. FULLER	TEC 522 / TEC 540
THOMSIT	THOMSIT K 188 E
MAPEI	ULTRA BOND ECO 370 / ULTRA BOND ECO V4 SP
SIKA / PAREXGROUP	915 LANKOCRYL PLUS / 932 LANKOCRYL MAX
UZIN	KE 2000 S / KE 32

7.3.4 - Application des lés

- Replier les lés par moitié. Encoller le support et appliquer le revêtement.
- Replier les secondes amitiées et procéder de même, en laissant un jeu de 1 mm.
- Ne pas faire chevaucher deux films de colle à la reprise d'encollage.

7.3.5 - Marouflage

- Marouflage manuel soigné lors de la mise en place pour assurer un bon transfert du film de colle.

Important

- Circulation 24 heures après la pose.
- Aménagement ou mise en place de mobilier 48 heures après la pose.
- Proscrire l'utilisation de mobilier avec embouts caoutchouc.

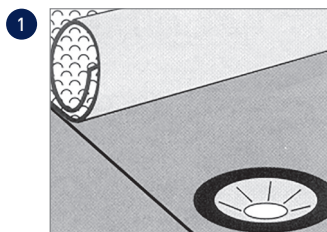
[452_{v2}] Système Taradouche Hybride

sous Avis technique 12/24-1834_V1

7.3.6 - Étanchéité du raccordement revêtement de sol / siphon

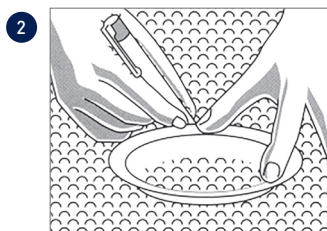
CONSEILS POUR FACILITER LA POSE DES SIPHONS :

Dérouler et coller les revêtements de sol GERFLOR jusqu'aux porte-vis. Un double encollage acrylique autour du siphon est recommandé. Disposer les lés bord à bord de façon à ce que les soudures se trouvent à plus de 50 cm du bord du siphon.



Pour les siphons DUSCHBRUNN et FREJA, il est possible de placer le support du couteau (Réf. : 090E) lors de la mise en place du revêtement. Pour le siphon COMPACT MINIMAX, la référence du couteau à utiliser est 090F. Le placement du couteau par la suite (étape 3) permettra d'obtenir une découpe précise.

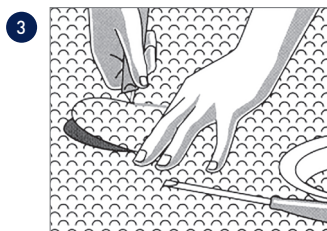
Repérer le cercle de coupe.



Le repérage du cercle de coupe peut être réalisé après centrage de la bride sur le siphon : il convient alors de marquer la zone du revêtement à couper au diamètre intérieur de la bride afin d'obtenir une pose avec une partie de revêtement prise entre la bride et le siphon.

Pour les siphons DUSCHBRUNN et FREJA, si le couteau (Réf. : 090E) n'est pas utilisé, le cercle de coupe doit être d'un diamètre de 125 mm. Pour le siphon COMPACT MINIMAX, si le couteau (Réf.: 090F) n'est pas utilisé, le cercle de coupe doit être d'un diamètre de 100 mm.

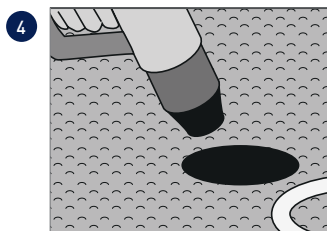
Couper le revêtement.



La coupe du revêtement peut être faite à la lame croche suivant le cercle tracé au point 2.

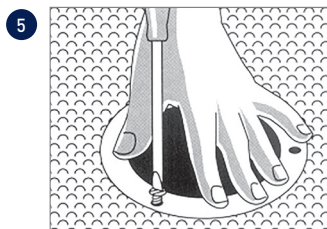
Pour les siphons DUSCHBRUNN, FREJA ou COMPACT MINIMAX, si le couteau correspondant est utilisé mais que son support n'a pas été placé dans le siphon lors du point 1, il est possible de couper le revêtement en croix pour y insérer le support du couteau.

Chauder le lé avec un chalumeau.



La chauffe doit être réalisée avec précaution pour ne pas brûler ou modifier l'aspect de surface du revêtement. L'assouplissement de la matière permettra de bloquer le revêtement lors de l'installation de la grille.

Placer la bride par dessus. La fixer selon le type de siphon: vis ou clips.



Pour les siphons DUSCHBRUNN, FREJA et COMPACT MINIMAX, la bague de serrage associée est clippée avec la grille par pression du pied.

NB : lorsque la bride est installée, une partie de revêtement préalablement assouplie par chauffage descend dans le siphon et y est maintenue bloquée par la bride ou la bague de serrage.

[452_{v2}] Système Taradouche Hybride

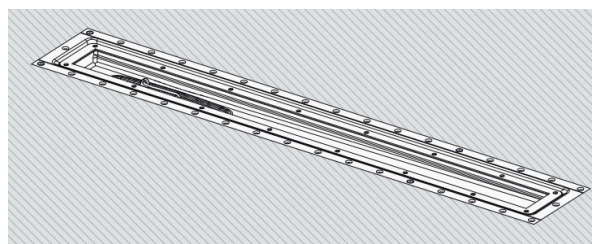
sous Avis technique 12/24-1834_V1

CONSEILS POUR FACILITER LA POSE DES SIPHONS DESIGN RECTANGULAIRES :

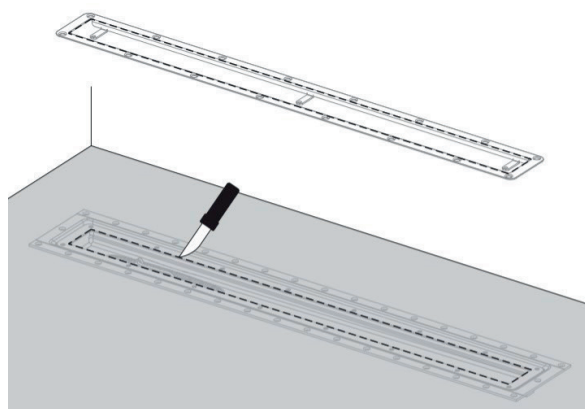
Point spécifique : le revêtement est maintenu à plat sur le siphon par un cadre de serrage.

La logique de pose est la même que celle des siphons ronds :

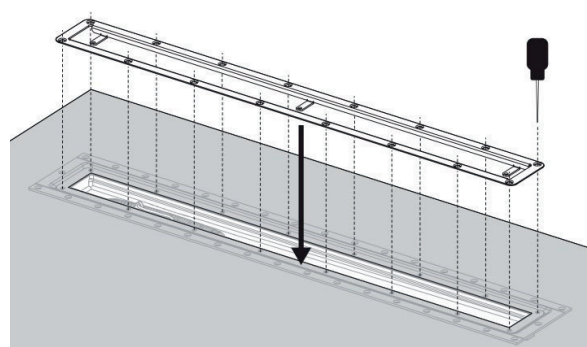
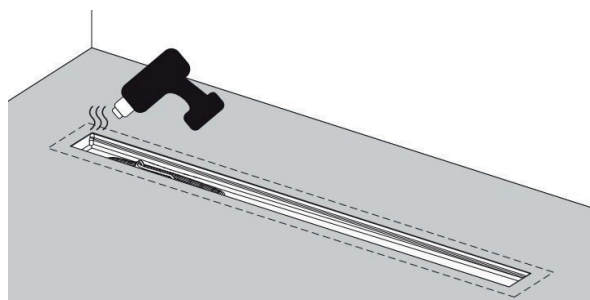
1- Installer le siphon.



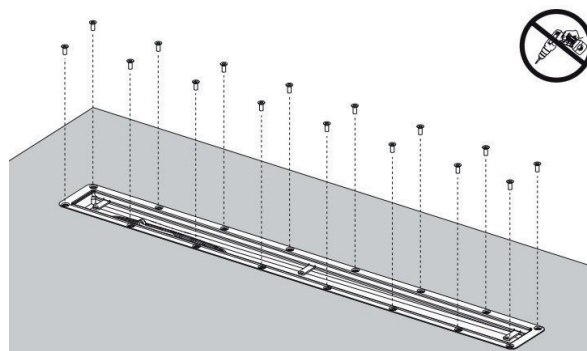
2- Coller le revêtement sur le support et le siphon sans le cadre de serrage du revêtement ni la grille ; utiliser le cadre de serrage du revêtement pour délimiter la surface de revêtement à couper.



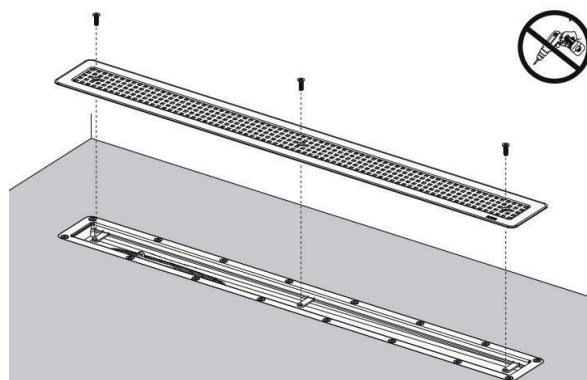
3- Chauffer le revêtement pour faciliter son placement et son serrage lors de l'installation du cadre de serrage.



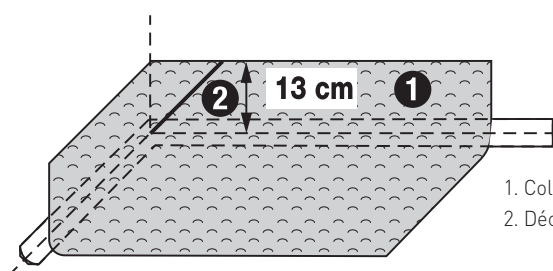
4- Placer et visser le cadre de serrage du revêtement sur le siphon.



5- Placer la grille sur le cadre de serrage et la visser.



7.4. ÉTANCHÉITÉ EN RIVES PAR REMONTEE EN PLINTHE

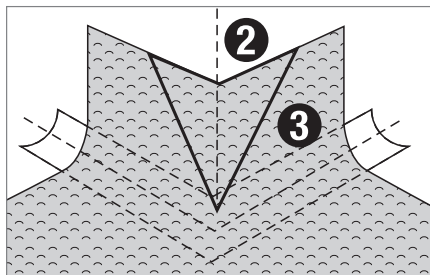
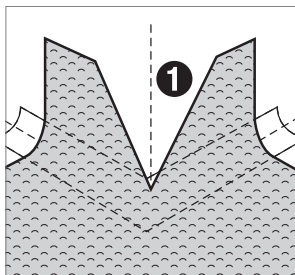


1. Collage du revêtement en remontée plinthe de 13 cm.

2. Découpe du revêtement à 45° et soudure du cordon CR 40.

[452_{v2}] Système Taradouche Hybride sous Avis technique 12/24-1834_V1

ANGLE SORTANT



1. Coupe du revêtement jusqu'à mi-hauteur de la forme d'appui.
2. Apport d'une pièce de revêtement.
3. Soudure du cordon CR 40 et arasement.

Le collage des angles en remontée en plinthe peut se faire avec Colle contact en phase aqueuse WK 222 d'UZIN ou une colle néoprène phase aqueuse ou à la bande adhésive. GERFLOR recommande de se référer aux fiches techniques de ces colles ou adhésifs pour leur mode d'emploi.

7.5. TRAITEMENT DES JOINTS

Pas de soudure sur le siphon

- Soudure à chaud obligatoire (24 h minimum après collage).

Chanfreinage

Le chanfreinage permet d'ouvrir et régulariser le joint, de supprimer les éventuelles traces de colle qui peuvent nuire à la qualité de la soudure :

- Il est réalisé avec un outillage approprié.



Gouge triangulaire, Réf. : 95185 de ROMUS



Linéa, Réf. : 95101 de ROMUS



Master Turbo, Réf. : 95200 de ROMUS



Swift groover Réf. : 262 611 400 de JANSER

- Il faut chanfreiner l'épaisseur du revêtement diminuée d'environ 0,3 mm.

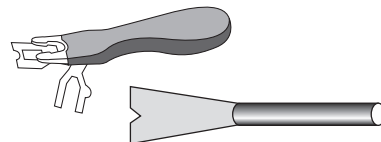
Soudure des revêtements de sol GERFLOR

Elle se fait à l'aide d'un chalumeau de type LEISTER avec variateur à air chaud équipé d'une buse une sortie. La soudure avec la buse rapide (Ø 5 mm) est également possible. Pour tout type de matériel de soudure, suivre les prescriptions du fabricant.

Arasage pour les revêtements de sol GERFLOR

Cette opération doit être réalisée après refroidissement du cordon avec :

- soit une gouge d'arasage,
- soit un couteau MOZART Réf. : 95130 de ROMUS,
- soit une spatule à mastiquer souple affûtée au milieu.



IMPORTANT !

GERFLOR est à votre disposition pour tout renseignement concernant le matériel.

7.6. JONCTION DOUCHE / CHAMBRE (Réf. : 0469)

Il est important de soigner tout particulièrement le traitement de joint (soudure ou masticage) au droit de ce seuil de douche et des pieds d'hubriserie. Toute infiltration d'eau sous le revêtement peut provoquer des désordres tel que décollement, changement de couleur du matériau...

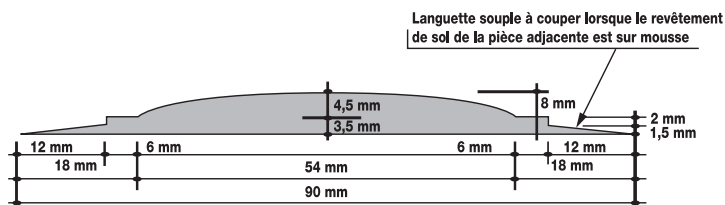
7.6.1 - Jonction avec un seuil de douche PVC

Conditionnement (0469) : 8 x 3 ml

Mise en œuvre : le collage des seuils de douche peut se faire avec colle contact en phase aqueuse WK 222 d'UZIN ou une colle néoprène phase aqueuse ou un adhésif double-face.

GERFLOR recommande de se référer aux Fiches Techniques de ces colles ou adhésifs pour leur mode d'emploi.

La jonction revêtement / seuil de douche PVC peut se faire par masticage avec une mastic MS Polymère ou par soudure à chaud au CR40.



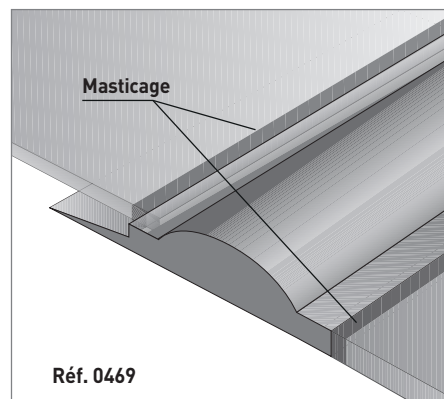
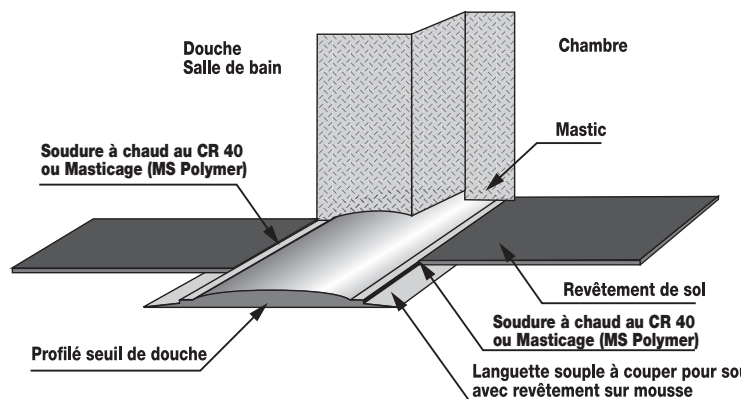
7.6.2 - En cas de jonction avec un autre revêtement en caoutchouc ou linoléum

Masticage avec un mastic MS Polymère, côté douche et chambre.

7.6.3 En cas de jonction avec un profilé seuil de douche en caoutchouc

Masticage MS Polymère, côté douche et chambre.

Le masticage doit aussi être réalisé autour des pieds d'hubriserie.



[452_{v2}] Système Taradouche Hybride sous Avis technique 12/24-1834_V1

8. SYSTÈME TARADOUCHE PLUS CONFORT

UNIQUEMENT POUR LA POSE DU TARALAY SÉCURITÉ

■ 8.1. POSE DE LA SOUS-COUCHE ACOUSTIQUE

- La sous-couche TARAFOAM est installée 24 heures minimum avant la pose du revêtement de sol douche.
- Mettre la mousse à plat, côté armé dessus afin d'être en contact avec le revêtement de sol.
- La pose est réalisée à joints vifs.
- Collage de la mousse avec une colle dispersion en phase aqueuse (acrylique) avec une spatule A2 (spécification TKB).
- Découpe et arasement périphérique.
- Découpe autour du siphon, en laissant environ 1 cm.
- Collage de la forme d'appui sur la sous-couche TARAFOAM.

■ 8.2. POSE DU REVÊTEMENT DE SOL

Collage du revêtement sur la sous-couche à l'aide d'une colle acrylique compact/compact avec la spatule A5 (Spécification TKB), puis écrasement des sillons de colle avec un rouleau à poils mi-longs. (Respecter impérativement le temps de gommage pour ce type de collage.) Mise en œuvre du revêtement selon §7.

9. MISE EN ŒUVRE DU REVÊTEMENT MURAL CÉRAMIQUE

Le revêtement mural est mis en œuvre une fois l'ouvrage de revêtement de sol terminé et protégé.

La mise en œuvre du revêtement mural doit respecter les règles de l'art définies dans le NF DTU 52.2 et les prescriptions du fabricant du procédé d'étanchéité mural, reprises et complétées par les paragraphes suivants.

■ 9.1 SUPPORT

La mise en œuvre des revêtements muraux en céramique est réalisée sur les supports définis et exécutés conformément :

- NF DTU 52.2 P1.1.1 « Pose collée des revêtements céramiques en murs intérieurs »,
- NF DTU 52.2 P1.1.4 « Systèmes de protection à l'eau sous carrelage »,
- Avis Technique des supports concernés,
- Avis Technique/ATEX des produits d'étanchéité mural cités dans l'AT.

Rappel des exigences

Les supports en béton et en mortier de ciment doivent être sains, propres, dégraissés, dépoussiérés et décontaminés, et exempt de tous résidus de peinture, traces de colle, etc. Les parties friables sont éliminées.

Égrener et dépoussiérer les surfaces afin d'éliminer les éventuelles aspérités.

Les tolérances de planéité sont de 5 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous le réglet de 0,20 m.

Les supports sont préparés selon les prescriptions définies dans les documents cités au-dessus.

■ 9.2 CONDITIONS PRÉALABLES À LA POSE

La température du support et la température ambiante doivent être supérieures à 5°C.

Sauf précaution préalable, la pose ne doit pas être faite sur un support chaud (c'est-à-dire dont la température est supérieure à 30°C), ni sous forte chaleur ambiante (supérieure ou égale à 35°C).

Le revêtement de sol devra être protégé avant l'intervention sur les parois verticales.

■ 9.3 RACCORDEMENT SUR LA REMONTÉE EN PLINTHE

Le procédé d'étanchéité mural doit venir en recouvrement de la remontée en plinthe sur au moins 4 cm.

Dans un premier temps, appliquer un adhésif de protection sur la remontée en plinthe pour délimiter la surface destinée à recevoir le procédé d'étanchéité mural, et pour protéger le revêtement de sol.

Passer un papier de verre (grain 120 par exemple) sur la surface de la remontée en plinthe destinée à être recouverte pour rayer la surface afin d'améliorer l'adhérence.

Appliquer une 1ère passe au rouleau selon la consommation requise par le fabricant du produit et dans laquelle est marouflée la bande d'étanchéité prescrite par le fabricant à la jonction support mural – remontée en plinthe du revêtement PVC.

La bande d'étanchéité est plaquée à l'aide de la face lisse d'une taloche à plat, en prenant soin d'éviter les plis.

Recouvrir la bande d'étanchéité par la 2ème passe du procédé d'étanchéité mural dans le délai recommandé par le fabricant.



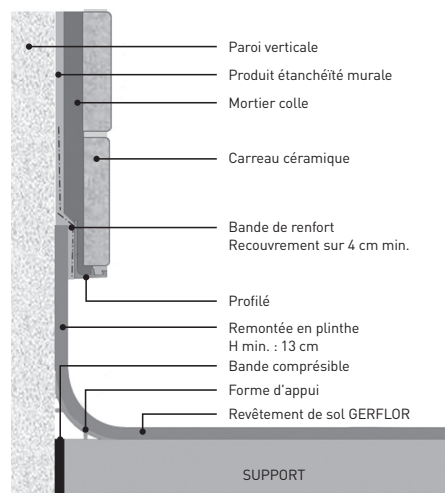
■ 9.4 TRAITEMENT DES ANGLES RENTRANTS ET SORTANTS

Les angles rentrants et sortants sont également traités au moyen de la bande d'étanchéité compatible avec le procédé d'étanchéité mural ou des angles préformés.

■ 9.5 APPLICATION ÉTANCHÉITÉ SOUS CARRELAGE

Lorsque requis, application du procédé d'étanchéité mural sur la totalité de la surface destinée à être recouverte par le revêtement céramique. (Voir paragraphe 3)

Application du procédé d'étanchéité mural selon les recommandations du fabricant (outils, consommation, délai de séchage).



[452_{v2}] Système Taradouche Hybride

sous Avis technique 12/24-1834_V1

■ 9.6 TRAITEMENT DES POINTS SINGULIERS

9.6.1 Canalisation traversante

Le tuyau ou son fourreau, s'il existe, doit déborder de 1 cm au moins du nu de la paroi. Le procédé d'étanchéité mural est appliqué jusqu'au tuyau ou au fourreau en continuité avec la partie courante. Une platine préfabriquée ou un morceau de bande d'étanchéité est découpé au format et troué en son centre est apposé autour du fourreau et noyé dans la résine. Lors de la pose du carrelage, un espace de 5 mm au moins est ménagé entre le carrelage (colle et carreau) et le tuyau (ou fourreau). L'espace est rempli au mastic.

9.6.2 Huisseries

Au mur, un joint mastic doit être réalisé le long de l' huisserie avec un mastic.

9.6.3 Équipement sanitaire suspendu

Dans le cas de la mise en œuvre d'une cuvette WC suspendue, son installation et son montage final sont à la charge de l'entreprise de plomberie. Il appartient à la Maîtrise d'œuvre de s'assurer de la conformité du bâti-support de cuvette et de la constitution de la paroi destinée à recevoir la cuvette par rapport aux spécifications des fabricants de ces éléments (rigidité, épaisseur et tenue mécanique), afin d'éviter en exploitation tout mouvement de celle-ci induit par les charges d'utilisation de l'appareil, qui pourraient à terme provoquer des désordres au niveau du revêtement mural.

En outre, les dispositions nécessaires devront être prévues le cas échéant pour s'assurer que toute la surface d'appui de la cuvette WC soit en contact avec le revêtement carrelé et que l'évacuation et les fixations doivent être positionnées à une hauteur minimale de 20 cm par rapport à la surface du revêtement de sol.

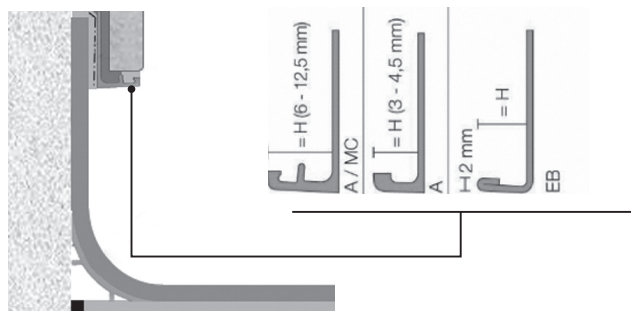
■ 9.7 POSE DU CARRELAGE

Le jointoiement et le collage avec des mortiers à base de ciment sont réalisés dans les conditions de température (y compris du support) comprises entre + 5°C et + 30°C. Se rapprocher du fabricant du procédé d'étanchéité mural pour le choix des produits.

La pose des revêtements céramiques intervient au minimum 4 h après la mise en œuvre du procédé d'étanchéité mural. Se référer au § 7.3 de la norme NF DTU 52.2.

La pose de la première rangée du revêtement céramique peut être effectuée à l'aide de vérins de positionnement (voir photo ci-contre). Réf. : 1112 RAIMONDI

Un profilé de finition (type gamme SCHLÜTER-JOLLY ou SCHLÜTER-SCHIENE ou équivalent) est installé avant la pose de la première rangée du revêtement céramique (voir schéma ci-dessous).



■ 9.8 JOINTOIEMENT

Le jointoiement des carreaux intervient au plus tôt 24 h après le collage. Se rapprocher du fabricant du procédé d'étanchéité mural pour le choix des produits.

■ 9.9 FINITIONS - RACCORDEMENT AVEC LES ÉLÉMENTS DES CORPS D'ÉTAT TECHNIQUES

9.9.1 - Fixations murales

Le masticage des fixations murales doit être prévu au lot plomberie au moment de la mise en place des lavabos, armoires toilette, chasses d'eau murales, barres d'appui, trappes de visite.

Masticage - Se rapprocher du fabricant du procédé d'étanchéité mural.

9.9.2 - Traversées murales (chauffage, sanitaires)

Le masticage des traversées murales doit être prévu au lot plomberie.

Arrivée E.C./E.F. : douche, lavabo - Évacuation : E.U/E.V. Chauffage.

Masticage - Se rapprocher du fabricant du procédé d'étanchéité mural.

9.9.3 - Périphérie de la salle d'eau

Pieds d' huisserie - Fenêtre - châssis - Périphérie du faux plafond

Masticage - Se rapprocher du fabricant du procédé d'étanchéité mural.

Seuil de porte : soudure à chaud avec le revêtement plastique de la pièce adjacente ou sur le profilé de seuil de douche (chambre, couloir). Voir § 7.6.

9.9.4 - Électricité

Interrupteur - Prise de courant. Cf. norme NFC 15-100 (additif de mai 1991)

Distance minimale d'un point électrique, à partir d'un pommeau de douche fixe ou du départ du flexible : 1,20 m.

9.9.5 - Ventilation

Naturelle : entrée basse / sortie haute.

VMC : sortie murale / plafond.

Masticage - Se rapprocher du fabricant du procédé d'étanchéité mural.

9.9.6 - Cas particuliers - Rénovation

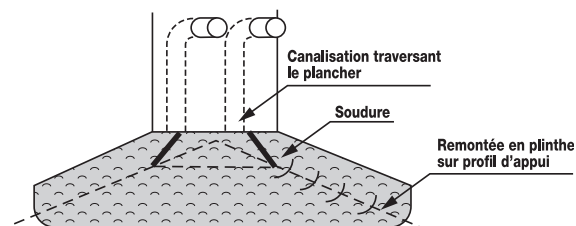
(Voir chapitre 4.3.1 Sol)

Passage de tuyauteries horizontales et verticales - Fixation des sanitaires.

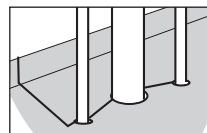
Regroupements des percements.

Concentration des tuyaux dans un angle et coffrage toute hauteur.

Cas particulier - Étanchéité en partie horizontale autour des tuyaux en rénovation.



La solution avec masticage MS Polymère peut être acceptée dans certains cas de rénovation autour des arrivées d'eau chaude, froide et eaux usées de lavabos, des tuyaux de chauffage, des sorties verticales des WC à condition qu'ils soient hors de distance de projection d'eau de la douche.



DÉCOUPE DU MATÉRIAU AUTOUR DES TUYAUX ET SOUDURE

10. ENTRETIEN



Se référer à la Fiche d'entretien du SYSTÈME TARADOUCHE, disponible sur le site www.gerflor.com